

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE**ARRETE n° 2024/009 : Portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux**

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2122-18,

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal élu le 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Vu sa délibération n°2020/020 du 25 mai 2020 relative à la détermination du nombre des adjoints au Maire,

Vu sa délibération n°2020/021 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n°2021/307 du 24 septembre 2021 relatif à la délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux,

Vu l'arrêté n°2022/174 du 9 juin 2022 et l'arrêté n°2022/403 du 24 novembre 2022 portant modification de l'arrêté n°2021/307 du 24 septembre 2021 relatif à la délégation de fonctions et de signature aux Adjointes au Maire et à des Conseillers Municipaux,

Vu l'arrêté n°2023/052 du 17 février 2023 portant délégation de fonctions et de signature à un Adjoint au Maire,

Vu l'ordre du tableau,

ARRETE :**ARTICLE 1.**

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux adjoints au Maire, pour les domaines d'activités suivants :

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

19 JAN. 2024

Mme Anne TEXIER
Première Ajointe au Maire

- Affaires scolaires
- Services numériques
- Commerces du marché Saint-Romain
- Pilotage des économies budgétaires

M. Jean-Christophe SCIBERRAS 2 ^{ème} Adjoint au Maire	- Ressources humaines - Manifestations publiques
Mme Pascale FLAMANT 3 ^{ème} Adjointe au Maire	- Transition écologique et mobilités
M. Olivier HUBERT 4 ^{ème} Adjoint au Maire	- Démocratie participative - Travaux et aménagement urbain - Communication
Mme Emilie BOZIO-MADE 5 ^{ème} Adjointe au Maire	- Santé et handicap - Engagement citoyen - Égalité femme-homme
M. Vincent DECOUX 6 ^{ème} Adjoint au Maire	- Rapporteur général du budget - Solidarités
Mme Assunta MESMIN 7 ^{ème} Adjointe au Maire	- Famille - Apprentissage des langues étrangères et relations internationales
M. Pascal GIAFFERI 8 ^{ème} Adjoint au Maire	- Culture - Coopération avec les entreprises
Mme Pascale PARPEX 9 ^{ème} Adjointe au Maire	- Seniors et Grand âge
M. Philippe HAZARD 10 ^{ème} Adjoint au Maire	- Sport et bénévolat - Affaires financières - Commande publique et achats

ARTICLE 2.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux conseillers municipaux, pour les domaines d'activités suivants :

M. Jean-Pierre FORTIN	- Vie des quartiers - Sécurité - Propreté
M. Jacques VILLEMUR	- Urbanisme - Affaires générales
Mme Marie SANCHO	- Associations

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

19 JAN. 2024

- Mme Louise BOMPAIRE
- Logement social
 - Petite enfance
 - Archives
- M. Franck-Eric MOREL
- Circulation
 - Stationnement
 - Espaces publics
- M. Thomas PARDOUX
- Accueils de loisirs
- Mme Nadia IDORANE
- Jeunesse
 - Prévention de la délinquance
 - Conseil Communal des Jeunes
 - Bien-être animal

ARTICLE 3.

Délégation de fonctions et de signature est accordée aux conseillers municipaux, pour les domaines d'activités suivants :

- Mme Martine VAN WENT
- Biodiversité
- M. Christophe CHABOUD
- Anciens combattants
- Mme Muriel COHEN
- Economie sociale et solidaire
- M. Arthur BEAUREPAIRE
- Développement durable
- M. Thierno-B NDIAYE
- Relations avec Mount Prospect
- M. Loïc LASSAGNE
- Commerces

ARTICLE 4.

Les adjoints au Maire et les conseillers municipaux visés aux articles 1 et 2 constituent, avec le Maire, la Municipalité.

ARTICLE 5.

Les arrêtés n°2021/307 du 24 septembre 2021, n°2022/174 du 9 juin 2022, n°2022/403 du 24 novembre 2022 et n°2023/052 du 17 février 2023 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

19 JAN. 2024

ARTICLE 6.

Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la Mairie.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Une copie est notifiée aux intéressés.

Fait à Sèvres, le 16 janvier 2024.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

19 JAN. 2024